

DÉCLARATION DES DROITS

DES PERSONNES SANS ABRI

ARTICLE 1

LE DROIT AU LOGEMENT

ARTICLE 2

LE RESPECT DU DOMICILE

ARTICLE 3

LE RESPECT DE SES BIENS

ARTICLE 4

LE RESPECT DES PROCÉDURES

ARTICLE 5

LE DROIT À LA DOMICILIATION

ARTICLE 6

LA LIBERTÉ DE SE DÉPLACER ET DE S'INSTALLER
DANS L'ESPACE PUBLIC

ARTICLE 7

LE DROIT AUX PRATIQUES DE SURVIE

ARTICLE 8

LE RESPECT DES BESOINS FONDAMENTAUX

ARTICLE 9

L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX DROITS SOCIAUX

ARTICLE 10

L'INTERDICTION DE DISCRIMINER

ARTICLE 11

LE RESPECT DU DROIT DE VOTE

ARTICLE 12

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

ARTICLE 13

LA PARTICIPATION AUX POLITIQUES PUBLIQUES

ARTICLE 14

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION CULTURELLE ET ARTISTIQUE